

ECURIE BAYARD
A .S.B.L.
DINANT



« BAYARD CONTACTS »
périodique trimestriel

1^{er} TRIMESTRE 2010

EDITEUR RESPONSABLE :
NYSSEN H., rue du Jauviat, 48
B-5530 YVOIR

11 AVRIL

2010



**COURSE DE
DE**

COTE

D U R N A L

Epreuve Communautaire

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

I TIMING

9 MARS 2010	Publication du Règlement et ouverture des inscriptions et des paiements.
8 AVRIL 2010	Clôture des inscriptions à droit simple (Art. 5) et attribution des numéros.
9 AVRIL 2010	Affichage de la liste des engagés (Café Ardennais).
11 AVRIL 2010	07H30 Ouverture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences. 08h00 Ouverture des Vérifications Techniques. 08H30 Début des séances d'essais obligatoires. 10H00 Fin des inscriptions à droits majorés.. 10H30 Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences 11H00 Fermeture des Vérifications Techniques. 12H30 Fin de la séance d'essais. 13H00 Affichage de la liste des voitures qualifiées (à la caravane de départ). 13H30 Début des montées officielles. 30' après l'arrivée de la dernière voiture : affichage des résultats officieux. 30' plus tard : officialisation des résultats. 20H00 (ou deux heures maximum après la rentrée de la dernière voiture au Parc des Coureurs) : Proclamation des résultats, au Cercle Albert, à Durnal.

II COMITE D'ORGANISATION

A.S.B.L. Ecurie Bayard, 4, avenue Franchet d'Esperey, 5500 Dinant – Tél. (082) 22.33.50

N° d'Entreprise : 409339703 - Moniteur belge : 1549/67

Président	: Hugues HENROT
Vice-Présidents	: Abel ANTOINE et Christophe CEULEMANS
Secrétaire Général	: Herman NYSSSEN
Secrétaire d'Organisation	: Chantal RIGAUX
Secrétaire adjoint	Eric DIDION
Trésorier	: Herman NYSSSEN

III GESTION DE LA COURSE

Directeur de Course	VEYT Eric	Lic. 0837
Directeurs de Course Adjoints	NYSSSEN Herman JOTTARD Alain HENROT Hugues CEULEMANS Christophe GOIS Annie	Lic. 0003 Lic. 0975 Lic. 0835 Lic. 0877 Lic. 0825
Secrétaire du Meeting	REMY Serge	Lic. 0803
Secrétaires Adjoints	ANTOINE Raymonde TONNEAU Marie-Claire GILLAIN Marie-Jeanne BRANDEBOURG Monique DAVISTER Anne	
Directeur de Sécurité	DIDION Marc	Lic. 0979
Directeurs de Sécurité Adjoints	DIDION Eric JANSSENS Joël PLOKAIN Thierry DAVE Ludovic GARNIER Eric	Lic. 0961 Lic. 0840 Lic. 0989 Lic. 0947 Lic. 0907
Relations avec les Concurrents	BLASUTIG Léon SMETS Yves	Lic. 0850 Lic. 0938
Service médical sous la direction	Docteur ROOSEN (E.R.M.)	
Parc des Coureurs	Equipe C.C.B.D.	
Bureau des calculs	SGHERZI Giovanni	
Chronométrage	JANSSENS Joël SOREE Magali	
Sécurité "route"	Equipe Samourai	
Responsables matériel	CAMERMAN Francis BRONDELET Marie BAILLY Christine	

Animation
Service d'Ordre
Extra-Sportif

ROSE Thierry
Police Locale
SAISELET Willy, Thomas et Jeaninne
BAIJOT André et COLLIN Marianne
DEFOIN Joceline et Ludovic
POLET Michel et Christine

IV OFFICIELS DESIGNES PAR LE POUVOIR SPORTIF

Commissaires Sportifs ASAF	DORMAL Jean-Claude, Président. ADANT Michel	Lic. 0415 Lic. 0004
Commissaires techniques ASAF	CONFRERE Gilbert, Président. EVRARD Benoit RIHOUX Daniel MENU Carine MENU Bernard DOCQ Josette, secrétaire	Lic. 0453 Lic. 0969 Lic. 0452 Lic. 0735 Lic. 0021 Lic. 0717
Observateur ASAF Inspecteur "Sécurité"	GOSSET Gérard DELABY Jean-Louis	Lic. 0932 Lic. 0007

V PERMANENCES

■ Jusqu'au 10 avril 2010, à 20 h. :

Eric VEYT (Directeur de Course), rue Jean Robie, 67, 1060 BRUXELLES
GSM (0477) 90.47.84
Herman NYSSSEN (Secrétaire), rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.
Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

■ Le 11 avril, à partir de 07h30 :

CAFE-RESTAURANT "LE CHEVAL BLANC", chaussée de Dinant, 26 à Spontin.
Tél. (083) 69.93.21
Tél. (0478) 22.93.57 (Herman NYSSSEN) et (0476) 53.08.55 (Serge REMY)

■ Après l'épreuve :

Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.
Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

■ Internet :

<http://www.ecuriebayard.be>
E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com
h.nyssen@swing.be (Secrétariat)

VI PARTICULARITES

Article 1 DEFINITION

Le DIMANCHE 11 AVRIL 2010, l'épreuve dénommée " 36^{ème} COURSE DE COTE DE DURNAL", comptant pour le Championnat de la Communauté Française de Belgique, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg, sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2010, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Elle a reçu le soutien de : Taverne-Restaurant Le Cheval Blanc à Spontin (083) 69.93.21 – Ets Robert Closset à Dinant (082) 22.42.36 – Brasserie Balleux à Beauraing (082) 71.13.13 – Cercle Albert à Durnal- Café Ardennais à Dinant – Commune d'Yvoir et Police locale – Monsieur Capelle à Durnal.

Cette Course de Côte est organisée conformément au « Règlement particulier des Courses de Côte et Sprints » (Chapitre VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010, pages 143 à 161), dont tous les Articles non repris ci-dessous sont d'application automatique.

Article 2 PARCOURS

- 2.1. Route de Spontin à Durnal.
- 2.2. Longueur de la Côte : 1500 mètres.
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 8 mètres.
- 2.4. Départ : Sources de Spontin (avant le pont sur la rivière).
- 2.5 Arrivée : Caravaning résidentiel de Durnal (sommet de la côte).
- 2.6. Homologation : mars 2010 (ASAF).

Article 3 SECURITE

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 7 + Start + FF + Stop.
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3. Après la zone de décélération terminée à la chicane, les voitures devront se diriger jusqu'à l'entrée du village de Durnal où elles feront demi-tour pour venir se ranger à droite de la route juste avant un panneau « STOP ». Ce panneau ne pourra être franchi qu'au moment où le Directeur de Course ou son délégué viendra rechercher les voitures pour les reconduire au Parc des Coureurs. Ces dispositions sont valables aussi bien pour les entraînements que pour la course.

Article 4 VEHICULES

- 4.1. Voitures admises :
 - Division 1 :
 - Classe 1 : de 0 à 1400 cc
 - Classe 2 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc
 - Classe 3 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc
 - Classe 4 : plus de 2000 cc
 - Division 2 :
 - Classe 5 : de 0 à 1400 cc
 - Classe 6 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc
 - Classe 7 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc
 - Classe 8 : plus de 2000 cc
 - Division 3 :
 - Classe 9 : de 0 à 1150 cc
 - Classe 10 : au-delà de 1150 cc jusqu'à 1400 cc
 - Classe 11 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc
 - Classe 12 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc
 - Classe 13 : plus de 2000 cc
 - Division 4 :
 - Classe 14 : kart-cross (jusqu'à 650 cc)
 - Classe 15 : de 0 à 1600 cc
 - Classe 16 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc
 - Classe 17 : plus de 2000 cc
- 4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

Article 5 ENGAGEMENTS

- 5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 9 mars 2010 et, au plus tard, le JEUDI 8 AVRIL 2010 avant 20h00, à **Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR**.
NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré
Le montant du droit d'engagement (frais d'inscription, Contributions, frais d'assurances et taxes) devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : n° 001-0839839-89, intitulé Dinant ASBL Ecurie Bayard, rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avant le jeudi 8 avril 2010, à 16h00.
(Attention aux délais bancaires).
Rappel : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.
Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au dimanche 11 avril, à 10h00.
(Voir Règlement Particulier Courses de Côte & Sprints, Art.5)
- 5.2. Les frais d'inscription s'élèvent à 47,19 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 29,83 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 2,98 €, soit un total de **80 €**.
Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2010, l'inscription s'élève à 34,69 €, auxquels s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 29,83 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 2,98 €, soit un total de **67,50 €**.
- 5.3. Les numéros de départ seront attribués le 8 avril 2010, à 20 h. La liste des engagés sera affichée le 9 avril 2010, à 12 h., au Café Ardennais, avenue Franchet d'Esperey, 4, à Dinant, tél. (082) 22.33.50.
Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année 2010. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.
- 5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 120.** (Voir Art. 5 du R.P. Courses de Côte & Sprints).
ATTENTION : si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9. du Règlement Sportif Général sera appliquée.

Article 6 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu au Café-Restaurant Le Cheval Blanc, chaussée de Dinant, 26, à Spontin (au carrefour vers Durnal), le dimanche 11 avril.2010, selon ce timing :

- Division 1 : de 07h30 à 08h30
- Division 2 : de 08h15 à 09h45
- Division 3 : de 08h30 à 10h00
- Division 4 : de 09h00 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

6.2. Documents à présenter :

Licence « P » - Permis de conduire (obligatoire) – Fiches des Vérifications Techniques – Carte d'identité.

6.3 L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle sur place. Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront toutefois des licences « d'un jour » des types « 1J-B » et « 1J-A4 » dans le respect des procédures reprises au Chapitre 1, Art. 2 des Prescriptions Sportives Générales. De plus, comme l'épreuve n'est pas OPEN, des « Droits de Participation » pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs.

Article 7 VERIFICATIONS TECHNIQUES

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs situé près des Sources de Spontin, route de Durnal, à Spontin. Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le dimanche 11 avril 2010, selon le timing suivant :

- Division 1 : de 08h00 à 09h00
- Division 2 : de 08h30 à 10h00
- Division 3 : de 09h00 à 10h30
- Division 4 : de 09h30 à 11h00

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

Les véhicules se présentant après 11h00 seront refusés, sauf en cas de force majeure dûment accepté par les Commissaires Sportifs.

7.3. Les Conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 CHRONOMETRAGE

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui.

8.2. Liaison entre départ et arrivée : téléphone.

Article 9 ESSAIS

9.1. Une séance d'entraînements aura lieu le 11 avril.2010 de 08h30 à 12h30.

9.2. L'entraînement en-dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors-course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 COURSE

10.1. La course se déroulera en DEUX montées officielles.

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des deux montées.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h30, le 11 avril 2010, et selon l'ordre des numéros.

Article 11 DIVERS

11.1. Le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par un maximum de 2 pilotes.

11.3. L'affichage des résultats se fera à la caravane de départ.

- 11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée à 13h00, à la caravane de départ.
- 11.6. Le Parc des Coureurs est situé sur la Route des Sources à Spontin. Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.
- 11.7. Il est interdit de chauffer mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante) les pneus.

Article 12 **CLASSEMENTS**

- 12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3.
- 12.2. Classement GENERAL de la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISION.
- 12.4. Classement par CLASSE.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 cumulées..
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4..
- 12.7. Classement 1^{ère} DAME.

Article 13 **COUPES ET TROPH2ES**

- 13.1. Coupes et trophées.
- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies..
 - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
 - 3 premiers de chaque CLASSE
 - 1^{ère} ECURIE des Divisions 1, 2 et 3 réunies..
 - 1^{ère} ECURIE de la Division 4.
 - 1^{ère} DAME des Divisions 1, 2 et 3.
 - 1^{ère} DAME de la Division 4.
- 13.3. La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 11 avril 2010, à la **Salle du Cercle Albert, à Durnal**, et ce deux heures maximum après la rentrée de la dernière voiture au Parc des Coureurs.
Les pilotes classés qui ne se présenteraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.

Article 15 **DISPOSITIONS PARTICULIERES**

- 15.1. Pendant la course comme aux entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au Règlement sont prévus par le Règlement Sportif ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent Règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement général de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, de même que celles stipulées au Règlement ASAF.
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organismes et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications ou réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organismes, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des Coureurs (officiel et attendu), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le présent règlement approuvé par :

- Yves BAR (licence n° 802), Administrateur de la « CSAP Namur, en date du 8 mars 2010.
- Jean-Claude DORMAL (licence n°415), membre de la Commission « Côtes ASAF » en date du 6 mars 2010.

COURSE DE COTE DE DURNAL

11 AVRIL 2010

CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

Le présent bulletin d'engagement, complété lisiblement et accompagné de la feuille des Vérifications Techniques, doit être envoyé entre le 9 mars 2010 et le 8 avril 2010, à 20h00 au secrétariat de l'Ecurie Bayard, Mr Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, à 5530 YVOIR - Tél./Fax (082) 61.21.55 – Mobile (0478) 22.93.57

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

Engagement reçu le/...../ 2010	Payement reçu le/...../ 2010	De	DIVISION	CLASSE	N° ATTRIBUE
---	---------------------------------------	-------------	----------	--------	-------------

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
/ « »

Né(e) le : Adresse : N°:

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél./ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
 Je m'engage en outre à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me serait imposée par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
 Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)					Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)		
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)					Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)		
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)		Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)			Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)		
Division 4	Classe 14 Min. A4 Kart-cross (0 à 650 cc)					Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)		Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)		

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
..... CC

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case merci . Voir article 15 du présent règlement.

Date :
 Signature du pilote (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Numéro attribué à la voiture :

* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

36^{ème} COURSE DE COTE DE DURNAL
11 AVRIL 2010

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
.....		/ « »							
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque :		Type :		Cylindrée :		Division :		Classe :	
.....	 CC		
Numéros de portières/Capot avant				Elargisseurs de voies					
Pare-brise feuilleté				Pneumatiques					
Eclairage				Fixations des roues					
Documents de bord				Fonctionnement des freins					
Réservoir à essence				Anneau de remorquage					
Canalisation d'essence				Conformité de classe					
Tôle pare-feu avant/arrière				Conformité de division					
Arceau de sécurité				Vêtements (Combinaison)					
Ceintures de sécurité / Harnais				Divers :					
Batterie				N° Passeport ASAF					
Extincteur				<p style="text-align: center;">EN ORDRE <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;">NON CONFORME <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;"><u>Commissaire Technique</u></p>					
Appui-tête									
Casque									
Fixations dans l'habitacle									
Publicités sur vitres				Nom/Cachet :					
Rétroviseurs Ext. / Int.				Licence N°:					
Ornement extérieur				<p style="text-align: center;">SECRETARIAT :</p>					
Echappement									
Protections des tuyauteries									
Poids									

